



Le 29 février 2024

## **Bulletin Municipal**

### **Réunion du 20 février 2024 19 H 00**

Présents : Les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Céline JOUGLEUX et Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE et Mireille PELEMAN ayant donné procuration à Jean-Claude HUMBLET  
Pierre LEVEQUE ayant donné procuration à Christophe DUMONT  
Géraldine VEYER ayant donné procuration à Frédéric NOËL

#### **I – Compte Administratif 2023 et préparation du Budget 2024 :**

Le Compte Administratif 2023 est présenté aux conseillers.

Celui-ci affiche :

- Un excédent de fonctionnement de :  
+ 539.733,94 €
- Un déficit d'investissement de :  
- 119.471,78 €
- **Soit un excédent global de clôture :**  
**+ 420.262,16 €**

Au niveau des dépenses d'investissement, ont été réalisés en 2023 l'installation d'un mât d'éclairage dans le parc et d'une nouvelle borne incendie rue Jacques Mallet, la réfection des trottoirs d'Ouville ainsi que les travaux de voirie à l'entrée d'Ouville.

Par ailleurs, la commune a obtenu le versement de 33.438 € de subvention pour la réfection des trottoirs d'Ouville et 14.292 € au titre des

travaux de sécurisation du carrefour de l'église réalisés en 2022.

Le Compte Administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de la préparation du budget 2024, il est proposé d'inscrire l'achat d'un fourgon pour les agents communaux (35.000 € prévus), beaucoup plus pratique qu'un tracteur lors de transport de matériel ou de fournitures. Par ailleurs, la réfection des peintures de la salle communale est également prévue.

Les crédits budgétaires seront étudiés avant le vote du budget.



#### **II – Création d'un poste d'adjoint administratif :**

Il est rappelé que le contrat PEC de Manon MOUFLARD, débuté le 9/05/2022, arrive à son terme le 8 mai prochain.

Pour rappel, le poste actuellement occupé par Mme Mouflard existe depuis de nombreuses années et que tous les agents qui ont été nommés sur ce poste ont toujours été embauchés en contrats aidés par l'état.

Or, il s'avère que ce poste est nécessaire au bon fonctionnement de la commune, en particulier pour l'organisation des manifestations communales, et le Maire propose de pérenniser ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif au sein de la commune, à compter du 09/05/2024,
- à 20 H 00 par semaine,
- et de nommer Mme Manon MOUFLARD sur ce poste.



### **III – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :**

Parmi les mesures de revalorisation salariale annoncées par l'Etat figure le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Pour les fonctionnaires d'Etat, le versement de cette prime est automatique.

Pour les fonctionnaires des collectivités territoriales, il a été décidé que le versement de cette prime aux agents remplissant les conditions serait soumis à l'accord des assemblées délibérantes.

Pour information, le montant de cette prime est de 300 € à 800 € selon les revenus annuels des agents pouvant en bénéficier.

Par ailleurs, et conformément au texte en vigueur, le Comité Social Territorial a été saisi afin que ce dernier donne son avis sur le projet de délibération concernant cette prime. Celui-ci a émis un avis favorable lors de sa session du 5/12.

Le Conseil Municipal donne donc son accord à l'unanimité pour le versement de cette prime qui sera attribuée aux agents concernés au montant maximum auquel ils peuvent



prétendre.

### **IV - Informations diverses du Maire :**

✓ Une réunion d'information sur le déploiement de la fibre dans le secteur est prévue à Nouvion le 7 mars prochain ; des informations complémentaires seront communiquées à l'issue de cette réunion.

✓ Lors de la réunion communautaire du 08/02, la décision sur la sectorisation scolaire a été reportée en attendant la décision définitive de l'Académie sur les fermetures de classe.

✓ Une étude de faisabilité va être réalisée par Baie de Somme Habitant concernant le devenir de l'ancien parking du restaurant routier, situé le long de la RN.1.

✓ Concernant le terrain et la maison en ruines 400, rue de l'Eglise (anciennement Pierre BRIANCHON), le généalogiste et le notaire chargés de la succession se sont rendus sur place. Les héritiers ont été trouvés et contactés et la succession semble en bonne voie. Affaire à suivre

### **IV - Questions diverses :**

Sylvie MOREL propose d'effectuer un recensement des chats errants dans le village, auprès de la population, et si besoin par la suite, procéder à une campagne de stérilisation qui pourrait être en partie financée par la SPA. Les habitants qui observeraient des chats errants sont priés de le faire savoir en mairie.

